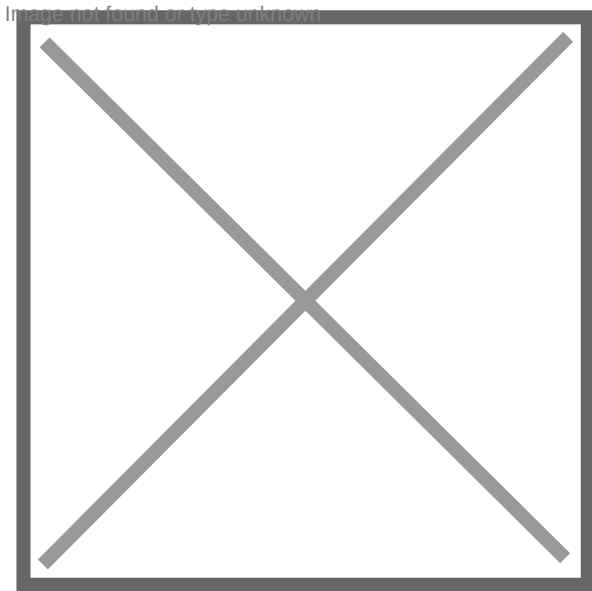




Vol : un enregistrement sans attribution'un N° de place

Par **eric1602**, le **15/06/2015** à **15:10**

BonjourrrrrnMon problème est un enregistrement sans attribution'un N° de place : ce N° de place ne m'a été donné que lors de l'embarquement : est ce légal ? Résultat : bien qu'arrivé 3 heures en avance, je me suis retrouvé pour 10h30 de vol avec un siège au dernier rang, non inclinable, devant wc etc . rnMes autres questions : rn- Jusqu'à quel % de sièges peuvent être réservés en ligne ?rn- Problématique réelle rencontrée : si par exemple 80% des passagers se sont enregistrés en ligne : parmi ceux ci : certains arrivent en retard et d'autres n'arrivent pasrn- Si des passagers non enregistrés en ligne arrivent avant : que fait la compagnie si il n'y a plus de sièges dispos (80% ont déjà été attribués) : peut elle attribuer un siège déjà réservé ? Merci pour votre expertise

Par **aguesseau**, le **15/06/2015** à **17:08**

bjr,rnil faudrait connaître les conditions générales de vente de votre compagnie.rncertaines compagnies à bas coût ne font pas de réservation de places.rnje pense que la compagnie fait d'abord monter les passagers avec places attribuées, gardent disponibles les places attribuées et à partir d'un certain temps avant le décollage fait occuper les places réservées par les passagers sans place attribuée.rntout ceci doit être indiquées dans les CGV.rncdt